



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/114
6 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

RAPPORT DE LA SOIXANTIÈME SESSION
(13 au 15 septembre 1999)

RÉSUMÉ

Le Comité a examiné le projet de stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et a décidé d'organiser une réunion ministérielle à l'occasion de sa prochaine session en septembre 2000 pour l'adopter. Le chargé de liaison de la CEE pour les questions relatives à l'administration des biens fonciers dans la région des Balkans a fait rapport sur les conséquences du conflit dont cette région avait été le théâtre. Le Comité est convenu que le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers devrait examiner un rapport établi par le responsable CEE à sa première session en novembre 1999 et arrêter les actions à mener en se fondant sur une stratégie à long terme pour la sous-région. Le Comité a estimé que la structure organisationnelle du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine se prêtait à une coopération avec les milieux d'affaires et qu'il faudrait élaborer des directives concernant les relations avec ces milieux. Le Comité a examiné et adopté son programme de travail pour 1999-2000. Il a confirmé le degré de priorité élevé du projet de monographies nationales sur le secteur du logement. Il a invité la Conférence des statisticiens européens à organiser une réunion commune sur les statistiques du logement et de la construction et a invité le secrétariat ainsi que son Bureau à développer les missions d'experts de l'administration des biens fonciers et de la planification spatiale pour compléter les activités opérationnelles analogues concernant les monographies nationales sur le secteur du logement et les études de cas sectorielles.

Introduction

1. Le Comité des établissements humains a tenu sa soixantième session à Genève, du 13 au 15 septembre 1999, sous la présidence de M. J. Zetter (Royaume-Uni).

2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.

3. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) était représenté.

4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient également représentées : Alliance coopérative internationale (ACI), Association internationale des urbanistes (AIU), Fédération internationale des professions immobilières (FIABC), Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT), Institut de recherche sur l'environnement (IREC), Union internationale des locataires (IUT) et World Fire Statistics Centre.

5. Des membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine établi par le Comité étaient également présents (pour la liste des membres du Réseau, voir l'annexe I).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/113) a été adopté.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE QUI INTÉRESSENT LES TRAVAUX DU COMITÉ

7. Le Comité a pris note des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-quatrième session en mai 1999 et des recommandations qu'elle avait adressées aux organes subsidiaires principaux. Le Comité s'est félicité de la décision de la Commission de conférer le statut de Groupe de travail à la Réunion de fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers pour consolider les travaux sur le cadastre et l'enregistrement des biens fonciers tout en oeuvrant en faveur d'une plus grande efficacité des marchés fonciers dans la région de la CEE.

III. STRATÉGIE DE LA CEE POUR UNE QUALITÉ DE VIE DURABLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS AU XXI^e SIÈCLE

8. Le Comité est parvenu à la conclusion que le projet de stratégie (HBP/1999/4) établi par le secrétariat constituait une bonne base pour élaborer le texte final. Le débat, qui était présidé par M. Zetter et auquel ont participé des experts internationaux, M. A. Faludi, M. A. Kowaleswki et M. L. Sparks, a également fait apparaître que le document était susceptible d'intéresser les Ministres responsables du logement et du développement urbain dans la région de la CEE.

9. Prenant note de la grande qualité du projet, le Comité :

a) A décidé d'organiser une réunion ministérielle en septembre 2000 à l'occasion de sa soixante et unième session pour examiner et adopter la stratégie;

b) A invité toutes les délégations à examiner le projet de stratégie dans leur pays et à communiquer au secrétariat pour le 15 novembre 1999 des observations et des propositions visant à modifier le texte;

c) A invité son Bureau, les experts internationaux susmentionnés et le secrétariat à remanier le texte de la stratégie pour la réunion ministérielle.

IV. TRAVAUX DU BUREAU ET RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE

10. Le Comité a examiné le rapport de M. Zetter sur les principales décisions prises par le Bureau ainsi que le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Réseau (HBP/1999/5), présenté par le Président de ce dernier, M. H. Pfeiffer. Le Comité :

a) A approuvé le rapport d'activité de son Bureau et celui du Réseau consultatif;

b) A considéré que les activités menées par le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine pour appuyer le programme du travail du Comité étaient très utiles et allaient dans le sens des recommandations de la CEE et des dispositions du Programme pour l'habitat tendant à associer les milieux d'affaires, les ONG et les autorités locales à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de l'habitat;

c) A approuvé la proposition du Réseau consultatif d'organiser un atelier sur les partenariats entre secteur public et secteur privé à Manchester (Royaume-Uni) les 5 et 6 novembre 1999;

d) A invité le Réseau consultatif à continuer de renforcer sa coopération avec les autorités locales et les ONG et d'élaborer un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux pour la prochaine session du Comité.

V. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1999-2002

11. Le Comité :

a) A adopté son programme de travail et le calendrier provisoire des réunions présentés aux annexes II et III et a prié son Bureau et le secrétariat de donner effet aux décisions prises au sujet des différents éléments de programme;

b) A décidé d'inviter son Bureau à commencer à classer les éléments de son programme de travail par ordre de priorité à sa prochaine réunion de consultation et à lui présenter les résultats de ses travaux à sa prochaine session en septembre 2000 pour qu'il les examine et les adopte.

12. En ce qui concerne les différents éléments de programme et les méthodes de travail, le Comité :

a) Monographies nationales sur le logement (10.1.1)

- i) A confirmé que le projet de monographies nationales sur le secteur du logement avait un degré de priorité élevé;
- ii) A décidé d'établir un fichier d'experts et a invité toutes les délégations à communiquer au secrétariat avant la fin de 1999 les noms d'experts du logement très qualifiés;
- iii) A décidé que le Bureau, le secrétariat et le Réseau consultatif devraient élaborer une proposition sur la façon de rationaliser le processus préparatoire et les procédures et de suivre et d'évaluer l'application des recommandations;
- iv) A invité le secrétariat à établir un questionnaire qui serait envoyé aux pays étudiés pour s'assurer de leur intérêt pour l'étude dont ils font l'objet;
- v) A en outre invité le secrétariat à faciliter la diffusion des monographies nationales (par exemple sur Internet);
- vi) A décidé d'organiser en Roumanie en janvier 2000 un atelier sur les réformes du logement qui constituerait la première étape de l'élaboration de la monographie de ce pays;
- vii) A remercié la délégation slovaque d'organiser une présentation de sa monographie nationale lors d'une conférence internationale à Bratislava le 21 octobre 1999;
- viii) A pris note des demandes qui lui avaient été adressées par les délégations de l'Albanie, de la Hongrie (sous réserve de confirmation), de la République de Moldova et de la Fédération de Russie pour qu'il entreprenne l'élaboration de monographies concernant ces pays;

b) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain (10.1.2)

- i) A approuvé la proposition concernant un projet sur les modes de consommation durables, les transports locaux et l'aménagement du territoire qui serait exécuté sous forme d'activité conjointe avec le Comité des politiques de l'environnement;
- ii) A pris note de l'intérêt manifesté par des délégations, en particulier celles du Danemark, du Kirghizistan et de la Fédération de Russie, ainsi que par des ONG comme l'AIU et la FIHUAT, et a invité toutes les autres délégations intéressées

à désigner des experts pour l'équipe spéciale. Ces experts devraient posséder une grande expérience des transports locaux et de l'aménagement du territoire. Leurs noms devraient être communiqués au secrétariat pour le 15 novembre 1999;

c) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers (10.1.3)

- i) A pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités relatives à l'enregistrement des biens fonciers et au cadastre établi par le Président du Groupe de travail de l'administration de biens fonciers;
- ii) A pris note du rapport du chargé de liaison de la CEE pour les questions relatives à l'administration des biens fonciers dans la région des Balkans sur les conséquences du conflit;
- iii) Est convenu qu'à sa première session, les 15 et 16 novembre 1999, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers devrait examiner la suite des travaux et prendre une décision à cet égard, en se fondant sur la stratégie à long terme, notamment sur la nécessité de coordonner des efforts internationaux dans le domaine de l'administration des biens fonciers dans la région des Balkans;

d) Rénovation urbaine et modernisation des logements (10.1.4)

- i) A approuvé le rapport d'évaluation des études de cas sur la rénovation urbaine et la modernisation du logement (HBP/1999/9) présenté par le Président de l'équipe spéciale;
- ii) A souscrit à la proposition de la délégation de la République tchèque d'organiser un atelier sur la rénovation urbaine et la modernisation des logements à Prague en l'an 2000. Le rapport d'évaluation pourrait servir de document de travail pour l'atelier;
- iii) A décidé d'élaborer des directives pratiques sur les logements en copropriété et a invité le secrétariat et le Bureau à examiner les possibilités de rattacher cette activité au suivi du séminaire sur les logements en copropriété tenu à Moscou en juillet 1999;
- iv) A invité les délégations intéressées à proposer des experts pour constituer l'équipe spéciale chargée d'établir les directives concernant les logements en copropriété et le groupe consultatif correspondant, pour le 15 novembre 1999, comme spécifié dans la proposition de projet;

e) Élaboration de statistiques des établissements humains (10.1.5)

- i) Est convenu d'inviter la Conférence des statisticiens européens à organiser avec lui une réunion commune sur le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord;

- ii) A invité toutes les délégations à indiquer quelles étaient dans le Bulletin les données qui étaient particulièrement utiles pour élaborer les politiques du logement ainsi que les données qu'elles jugeaient nécessaires mais qui n'y figuraient pas, et à communiquer ces renseignements au secrétariat avant la fin de 1999;
- iii) A invité le secrétariat et le Bureau à étudier la possibilité de constituer une base de données de la CEE sur la politique du logement qui contiendrait des renseignements obtenus auprès des autorités nationales responsables du logement et de l'administration des biens fonciers;

f) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

- i) A pris note de la proposition de la délégation du Royaume-Uni concernant l'organisation de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale qui doit se tenir au Royaume-Uni en 2002 (HBP/1999/10);
- ii) A invité la délégation du Royaume-Uni à suggérer un thème pour la Conférence à la lumière du débat qui avait eu lieu et à lui soumettre une proposition révisée à sa prochaine session;
- iii) A invité son Bureau à examiner de quelle manière le Comité pourrait contribuer à la manifestation "Istanbul +5";

g) Activités opérationnelles

- i) A décidé d'appeler l'attention de la Commission sur l'importance particulière que le Comité avait accordée récemment aux activités opérationnelles destinées à fournir une aide technique dans les domaines prioritaires liés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques;
- ii) A souligné qu'il avait acquis une vaste expérience en répondant aux demandes de plus en plus nombreuses qui lui étaient adressées pour organiser des ateliers axés sur un pays particulier et a fait ressortir qu'un programme de neuf ateliers avait été mis en oeuvre en 1998-1999. Des missions d'enquête (en Albanie et au Kirghizistan) et des études concernant des pays particuliers (études de cas et monographies nationales) avaient également été réalisées et la version définitive des rapports sur ces enquêtes et de ces études devrait être établie;
- iii) A souligné que le Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains jouait un rôle essentiel dans ses activités opérationnelles;
- iv) A noté avec satisfaction les contributions concrètes que le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine a apportées à ces activités opérationnelles;

- v) A décidé d'entreprendre des activités opérationnelles sur l'administration des biens fonciers dans la région des Balkans par l'intermédiaire de son Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, en consultation avec le chargé de liaison de la CEE et en coopération avec Habitat;
- vi) A invité le secrétariat et le Bureau à promouvoir les missions d'experts de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire pour compléter les activités relatives aux monographies nationales sur le secteur du logement;

h) Relations avec les milieux d'affaires

- i) S'est félicité de ses deux années de coopération concrète avec les milieux d'affaires par l'intermédiaire de son Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine;
- ii) A estimé que la structure organisationnelle du Réseau consultatif était efficace et adaptée à la coopération avec les milieux d'affaires et qu'elle pourrait servir d'exemple aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE;
- iii) A invité les délégations intéressées, le Bureau et le Réseau consultatif à évaluer les résultats obtenus dans les pays en matière de partenariats entre le secteur public et des entreprises privées, tant nationales qu'étrangères, et à étudier la possibilité d'organiser un atelier ou une table ronde, notamment pour mettre au point les principes éthiques de la coopération avec les milieux d'affaires dans le domaine des établissements humains (annexe IV).

VI. QUESTIONS DIVERSES

13. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains depuis la dernière session du Comité.

14. Le Comité a été informé que, ces dernières années, la délégation des Pays-Bas avait versé environ 170 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains et la délégation finlandaise, 10 000 dollars des États-Unis. Ces contributions avaient joué un rôle essentiel pour l'exécution du programme de travail du Comité, en particulier pour l'élaboration des monographies nationales sur le secteur du logement. Comme, par ailleurs, le Comité envisageait d'adopter une stratégie globale pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, les pays qui avaient les moyens de le faire devraient étudier la possibilité de lui fournir un appui financier pour lui permettre de mener à bien avec efficacité les tâches précisées dans la stratégie. La Réunion ministérielle qui aurait lieu en l'an 2000 serait une bonne occasion pour les pays de la CEE d'annoncer et de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains.

VII. ÉLECTION DU BUREAU

15. Conformément au principe de roulement, les membres du Bureau ci-après ont été élus ou réélus pour la soixante et unième session du Comité (18-20 septembre 2000) : M. John Zetter (Royaume-Uni), Président; M. Wolfgang Förster (Autriche), Mme Daniela Grabmüllerova (République tchèque), M. Bert Emmerich (Pays-Bas), M. Andrey Starovoytov (Fédération de Russie), Mme Bozena Lipej (Slovénie) et Mme Ayse Sayin (Turquie), vice-présidents.

M. Herbert G. Pfeiffer (Président)
Membre du Conseil d'administration
de la Caisse d'épargne du bâtiment
Bajkalska 30, B.P. 48
820 05 Bratislava 25 (Slovaquie)
Télécopie : (421 7) 534 150 82
Adresse électronique : hpfeiffer@pss.sk

Tél. : (421 7) 58231 301/303

M. Lee Shostak
Directeur, EDAW Limited
33 GT Percy Street
Londres WC1X 9RD (Royaume-Uni)
Télécopie : (44 171) 674 0799
Adresse électronique : shostakl@edaw.co.uk

Tél. : (44 171) 674 0737

M. Michael E. Doyle
Président de la CEO Cooperative
Housing Foundation (CHF)
8300 Colesville Road, Silver Spring
Maryland 20901 (États-Unis d'Amérique)
Télécopie : (1301) 587 2626
Adresse électronique : doyle@chfhq.com

Tél. : (1301) 587 4700

Annexe II

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

SOUS-PROGRAMME 10 - ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct : Dans les pays en transition, le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour assurer la réussite des réformes économiques et sociales. Le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en oeuvre et la gestion de la politique du logement. En outre, la situation des locataires a subi des changements, voire des bouleversements. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser et d'évaluer les aspects économiques, sociaux et environnementaux de leur politique du logement et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Il s'appuie sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait : Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne et de la Slovaquie ont été publiées. L'équipe internationale d'experts chargés de l'étude sur le secteur du logement de la Lituanie a effectué deux missions en février et mai 1999. Le projet de monographie nationale a été présenté à l'Atelier sur la privatisation du logement qui s'est tenu à Cracovie (Pologne) en mai 1999 et lors d'une conférence internationale qui s'est déroulée à Bratislava (Slovaquie) en octobre 1999. Depuis avril 1999, il existe sur Internet une page d'accueil pour les monographies nationales sur le logement.

Travail à faire : Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'établissement de monographies consacrées au secteur du logement. Les préparatifs en vue de la cinquième étude, qui portera sur la Roumanie, commenceront à l'automne. Il est prévu qu'une équipe internationale d'experts effectuera une mission d'enquête aux fins de l'étude sur la Roumanie en janvier 2000 à l'occasion de l'atelier sur les réformes du logement. Le Comité et son bureau continueront à superviser le travail de fond et à donner leur avis à ce sujet. Les possibilités d'organiser des ateliers ou des réunions spéciales d'experts et d'examiner les résultats de l'exécution de projets ainsi que de diffuser les enseignements qui s'en dégagent dans les pays de la CEE seront étudiées. Un fichier d'experts sera constitué. La coopération avec Habitat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera renforcée.

Durée : 1999-2000.

10.1.2 Vers des performances durables en milieu urbain

Exposé succinct : Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public

aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits et les services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques de transports locaux exige une réflexion et une action concertées dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décisions. Une équipe d'experts s'est rendue au Kirghizistan et a fourni une assistance technique pour l'application de la stratégie nationale en vue d'un développement humain durable.

Travail fait : Cinq villes ont réalisé des monographies sur les performances environnementales en milieu urbain, à savoir Porvoo (Finlande) (ECE/ENHS/NONE/1997/42); Lyon (France) (ECE/ENHS/NONE/1997/43); Riga (Lettonie) (ECE/ENHS/NONE/1997/39); Apeldoorn (Pays-Bas) (ECE/ENHS/NONE/1997/41); et Cracovie (Pologne) (ECE/ENHS/NONE/1997/40). Il s'est agi d'étudier d'importantes variables telles que la densité démographique, l'utilisation des sols, l'infrastructure, la mobilité et les modes de vie et d'examiner les instruments utilisés pour infléchir les choix personnels ou pour induire et encourager un comportement respectueux de l'environnement de même que les mesures prises pour améliorer la qualité de l'environnement et la performance environnementale en milieu urbain. Un atelier sur les moyens d'encourager les initiatives locales en faveur de modes de consommation durables a été organisé à Vienne en février 1998 en coopération avec le Comité des politiques de l'environnement. Le rapport de cet atelier (HBP/1998/2) prévoit un certain nombre d'activités de suivi et contient notamment des propositions visant à intégrer les politiques et les pratiques en matière de transports locaux et d'utilisation des sols.

Travail à faire : Il est envisagé d'organiser un atelier sur les modes de consommation durables au printemps de 2001 conjointement avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE. Cet atelier aura pour objet d'examiner l'expérience pratique acquise en ce qui concerne l'intégration d'une gestion écologiquement rationnelle des transports locaux et d'un aménagement durable de l'espace. Les particuliers et les planificateurs, les entreprises, les ONG et les entreprises de transport sont les principaux acteurs et devraient être au coeur de l'action visant à promouvoir des modes de consommation durables. L'atelier devrait être préparé par un groupe directeur d'experts venant d'administrations centrales et locales, du secteur privé, d'ONG et des milieux universitaires.

Durée : 1999-2001.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct : Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays

en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs systèmes d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers et des enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologie et la normalisation.

Travail fait : Les Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers ont été publiées (ECE/HBP/96). Une réunion spéciale sur le financement des projets d'administration des biens fonciers dans les pays en transition a été organisée en consultation avec la Banque mondiale à Genève, en mars 1997. Un inventaire des autorités nationales responsables de l'administration des biens fonciers a été dressé et publié, le Royaume-Uni étant le chef de file de cette activité. Une documentation sur les projets internationaux d'administration des biens fonciers dans les pays en transition a été établie et publiée avec le concours de l'Autriche. En juin 1998, une équipe d'experts autrichiens, espagnols et britanniques s'est rendue en Albanie et a procédé à une évaluation technique du plan relatif au marché foncier albanais. Plusieurs ateliers ont eu lieu à Budapest (Hongrie), en décembre 1998, sur les marchés fonciers, à Bonn (Allemagne), en mars 1999, sur le cadastre moderne et à Londres (Royaume-Uni), en septembre 1999, sur la mise en place et la gestion de systèmes d'enregistrement des biens fonciers et de cadastres efficaces. Une déclaration sur les avantages sociaux et économiques d'une bonne administration des biens fonciers a été publiée avec le concours du cadastre des Pays-Bas. Une conférence sur les droits de propriété organisée avec la coopération de l'UE, de la Banque mondiale, de la CEE et du Gouvernement autrichien s'est tenue à Vienne en mai 1999. La Commission a accordé le statut d'organe permanent à la Réunion de fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers qui est devenue le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

Travail à faire : Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre/limiter la vente de biens dans les pays de la CEE sera élaborée. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se réunira à Genève les 15 et 16 novembre 1999. En l'an 2000, des ateliers sont prévus en Autriche et en Espagne. Le Groupe de travail coopérera dans le domaine des droits de propriété avec la Banque mondiale, l'UE, la Fédération internationale des géomètres, Habitat et d'autres organisations internationales.

Durée : 1999-2002.

10.1.4 Rénovation urbaine et modernisation des logements

Exposé succinct : Le Comité encourage l'application des Directives relatives à la politique du logement (ECE/HBP/84) et des Stratégies de rénovation urbaine et de modernisation des logements (ECE/HBP/97). Son travail d'élaboration de monographies a montré comment les politiques de rénovation et de modernisation

étaient appliquées aux niveaux national et local. Les monographies ont permis de voir en détail de quelle façon l'on peut résoudre les problèmes de logement existants et ceux qui commencent à se poser tout en s'efforçant d'améliorer la qualité de la vie dans le sens d'un développement durable. À la suite du processus de privatisation, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixtes et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait : Les monographies sur Vienne, Bratislava et Budapest sont prêtes cependant que celle concernant Ljubljana est en préparation. Ces études contiennent des conclusions et des recommandations. Un rapport d'évaluation sur les quatre monographies a été établi. Un atelier sur les logements en copropriété s'est tenu à Moscou (Fédération de Russie) du 22 au 24 juillet 1999.

Travail à faire : Un atelier d'évaluation de la rénovation urbaine et de la modernisation des logements sera organisé à Prague (République tchèque) en l'an 2000. Une équipe spéciale sera mise en place pour élaborer des directives concrètes sur les logements en copropriété afin d'examiner les principales questions qui se posent dans les secteurs public et privé des pays en transition. Ce travail sera articulé avec les activités de suivi du séminaire de Moscou. Une réunion sur des partenariats entre secteur public et secteur privé pour le développement de l'habitat sera organisée à Manchester (Royaume-Uni) les 6 et 7 novembre 1999.

Durée : 1999-2001.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct : Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, des recommandations pour les recensements des habitations, etc.

Travail fait : Le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord* a été publié en 1998. Une page d'accueil sur les statistiques des établissements humains peut être consultée sur Internet depuis avril 1999.

Travail à faire : Le Comité préparera la prochaine livraison du *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, qui sortira en 2000. Le Comité et son bureau étudieront la possibilité de constituer une base de données de la CEE sur les indicateurs du logement. Des services de consultants seront peut-être nécessaires pour établir le numéro du *Bulletin* qui sera celui du "millénaire".

Durée : 1999-2001.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct : L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. Une étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait : L'étude des Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat (ECE/HBP/108), qui est le fruit du travail de deux équipes spéciales, a été publiée. Elle a servi de document de base pour la huitième Conférence sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Un résumé de cette étude a été établi afin d'aider les participants à élaborer pour la Conférence les documents faisant état de leurs réactions. Cette conférence, tenue à Madrid du 8 au 11 juin 1998, a été précédée d'un voyage d'étude dans la zone métropolitaine de Madrid. Une autre étude, intitulée *Human Settlements Trends in Central and Eastern Europe* (Tendances de l'habitat en Europe centrale et orientale), a été élaborée et publiée en octobre 1997 (ECE/HBP/105).

Travail à faire : Les deux publications susmentionnées seront révisées tous les cinq ans et regroupées en un seul volume. Une conférence de recherche sera organisée au Royaume-Uni en 2002. Le Comité continuera à organiser l'échange de données d'expérience concernant l'application du Programme pour l'habitat. Une réunion ministérielle sera organisée en septembre 2000 pour examiner et approuver la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle.

Durée : 1999-2002.

Annexe III

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS *

15-16 novembre 1999	Genève	Première session du Groupe de travail de l'Administration des biens fonciers
18 septembre 2000	Genève	Réunion ministérielle
19-20 septembre 2000	Genève	Soixante et unième session du Comité des établissements humains

*Les réunions du Bureau et des équipes spéciales ainsi que les autres consultations informelles ne sont pas mentionnées.

Annexe IV

RELATIONS AVEC LES MILIEUX D'AFFAIRES

La participation des milieux d'affaires fait partie intégrante d'un développement durable des établissements humains, compte tenu en particulier de la nécessité d'assurer la durabilité économique, sociale et environnementale et de partager entre les secteurs public et privé les responsabilités concernant la fourniture de services incombant traditionnellement au secteur public.

En Europe occidentale, ces deux aspects ont été très largement développés. Dans les pays en transition, les milieux d'affaires commencent à peine à faire une place au développement humain. Pourtant, une bonne intégration des milieux d'affaires sera primordiale pour un développement humain durable dans ces pays. Pour mettre à profit la coopération passée et en cours entre le secteur public et les milieux d'affaires dans le domaine des établissements humains et pour continuer à renforcer cette coopération avec le Comité, on pourrait organiser un atelier sur les enseignements tirés de la participation des milieux d'affaires au développement urbain dans la région de la CEE et sur les perspectives existant dans ce domaine. Les participants devraient venir aussi bien du secteur public, en particulier des collectivités locales, que du monde des affaires (et de la communauté des ONG).

L'atelier devrait avoir pour objectif de faire le point sur la participation des milieux d'affaires au développement urbain. Des exemples précis de ce qui se fait en Europe occidentale, centrale et orientale, ainsi que les "meilleures pratiques" qui y sont utilisées, devraient être présentés.

À partir des enseignements tirés de cet atelier, les résultats suivants devraient être obtenus :

- a) Élaboration d'un code d'éthique pour la coopération entre le secteur public et les milieux d'affaires;
- b) Définition des conditions de base de la coopération entre secteur public et secteur privé pour garantir la participation effective des milieux d'affaires au développement urbain;
- c) Élaboration de directives pratiques à l'intention des autorités locales urbaines et des milieux d'affaires pour qu'ils collaborent afin de parvenir à un développement urbain durable dans les pays en transition.
